



Aménagement du territoire

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION OU LA MODIFICATION D'UN PONCEAU D'ENTRÉE CHARRETIÈRE



COMMENT PROCÉDER POUR L'ÉMISSION DE VOTRE CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 1- Veuillez compléter l'ensemble des sections sur présent formulaire
 - 2- Veuillez déposer au Service de l'aménagement du territoire (3034, chemin Sainte-Marie) les **documents** suivants :
 - Le présent formulaire complété, signé et daté;
 - Copie d'un certificat de localisation ou d'un plan d'implantation sur lequel la localisation et la largeur du ponceau est illustrée.
 - 3- Une fois votre demande déposée, celle-ci sera transmise au Service du Génie. Un technicien vous contactera pour planifier un rendez-vous afin d'évaluer la situation sur place;
 - 4- Le Service du Génie transmettra ensuite ses exigences au Service de l'aménagement du territoire en vue de l'émission du certificat d'autorisation. Ces exigences porteront notamment sur :
 - Les plans et devis techniques décrivant les normes d'installation tel que prévu en annexe du règlement n° 1229-3 ;
 - Le sens d'écoulement des eaux et la pente du ponceau calculée en vertu des observations ou des relevés techniques effectués sur le terrain ;
 - La dimension du ponceau.
 - 5- Lorsque le certificat d'autorisation sera prêt, le Service de l'aménagement du territoire communiquera avec vous. Vous devrez venir récupérer le certificat et acquitter les frais (voir section « facturation » du présent formulaire).
 - 6- Une fois votre certificat d'autorisation reçu, vous pourrez débiter les travaux. **Vous devez obligatoirement téléphoner à INFO-TRAVAUX au (450) 474-4133 poste 4636, pour planifier une inspection pendant les travaux, et ce, au moins 48 heures à l'avance.**
- Les travaux peuvent être réalisés seulement par un entrepreneur détenant la licence appropriée de la Régie des bâtiments du Québec ou par la Ville ou son mandataire, le cas échéant.
- 7- Une fois les travaux complétés, vous devrez déposer votre formulaire de remboursement au Service de l'aménagement du territoire en permis ou par courriel (permis@ville.mascouche.qc.ca) afin de vous rembourser votre dépôt de 250\$. Ce formulaire est disponible sur le site web de la Ville de Mascouche.

Lorsque le Service du Génie confirmera que les travaux réalisés sont conformes, votre dépôt sera remboursé.

1	IDENTIFICATION DU LIEU DES TRAVAUX																							
Adresse et nom de la rue :																								
Numéro de lot :																								
2	IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (la personne qui signera ce formulaire)																							
Nom complet :																								
Adresse complète :	N°	Rue	Ville	Code postal																				
N° de téléphone :	()	-	()	-																				
Adresse courriel :	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>																							
3	IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE																							
Même que le requérant ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non																							
Si non, nom complet :																								
Adresse complète :	N°	Rue	Ville	Code postal																				
N° de téléphone :	()	-	()	-																				



Aménagement du territoire

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION OU LA MODIFICATION D'UN PONCEAU D'ENTRÉE CHARRETIÈRE

4 IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR (obligatoire)

Nom complet :			
Adresse complète :	N°	Rue	Ville
			Code postal
N° de téléphone :	()	-	() -
N° de RBQ (obligatoire) :			

5 CALENDRIER DES TRAVAUX

Date prévue du début des travaux : (Durée du permis : 12 mois maximum)	/	/	
	JJ	MM	AAAA

6 DÉTAILS DES TRAVAUX DE VOTRE CANALISATION

7 SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

En plus de confirmer la présente demande de certificat d'autorisation, je m'engage à récupérer tous les matériaux secs qui ne seront pas utilisés pour mon projet de construction, pour lequel un certificat me sera émis le tout, en vertu de l'article 15 du Règlement sur les permis et les certificats n° 1090.

Signature : _____ Date : _____
Signature

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un certificat d'autorisation.

VOTRE FACTURATION

Prévoir les coûts suivants pour votre demande de permis :

COÛT DU CERTIFICATS D'AUTORISATION

→ Coûts du permis de construction est de 50,00 \$ = 50,00 \$ (Ø taxe)


A - Sous-total coût du permis = 50,00 \$ (Ø taxe)

MONTANT DU DÉPÔT DE GARANTIE :

+ Dépôt pour garantir la transmission de l'attestation de conformité après l'installation du ponceau : + 250,00 \$ (Ø taxe)

B - Sous-total montant du dépôt de garantie = 250,00 \$ (Ø taxe)

Votre facturation totale estimée (A+B) = 300,00 \$ (Ø taxe)

 Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'environnement au (450) 474-4133, poste 1000.